

**Question n° 62452 publiée le mardi 5 août 2014 par M. René Dosière et dont le signalement a été effectué le lundi 12 janvier 2015 et publiée au JO du mardi 13 janvier 2015.**

M. René Dosière demande à M. le Premier ministre de lui indiquer, pour chacun des anciens Présidents de la République, le montant annuel des indemnités de sujétion particulière versées à leurs collaborateurs, ainsi que le montant annuel des dépenses de fonctionnement prises en charge par ses services, conformément à la réponse à la question écrite n° 140 publiée au JO du 24 juin 2008.

#### **Réponse du Premier ministre**

Le montant annuel des indemnités de sujétion particulière (ISP) versées aux collaborateurs des anciens Présidents de la République au titre de l'année 2014 est détaillé comme suit :

<b>Anciens Présidents</b>	<b>ISP versées au titre de l'année 2014 (en €)</b>
V. Giscard d'Estaing	155 198
J. Chirac	124 600
N. Sarkozy	299 574

Les écarts constatés entre les montants versés dépendent du nombre des collaborateurs auxquels les anciens Présidents ont recours, dans la limite du plafond autorisé, et du niveau des rémunérations des collaborateurs des Présidents à la fin de leurs mandats respectifs.

Les dépenses de fonctionnement constatées au 20 janvier 2015 au titre de l'année 2014 sont détaillées comme suit :

<b>Anciens Présidents</b>	<b>Dépenses de fonctionnement 2014 (en €)</b>
V. Giscard d'Estaing	343 307
J. Chirac	242 816
N. Sarkozy	309 342

Les écarts constatés entre les différentes dépenses de fonctionnement proviennent essentiellement du montant des baux occupés par les anciens Présidents de la République, respectivement 276 683 € pour M. Giscard d'Estaing, 192 916 € pour M. Chirac et 226 290 € pour M. Sarkozy.